

Département de la Moselle
Arrondissement de Metz
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LONGEVILLE-LES-METZ**



PHOTOS

Rue Robert Schuman
57050 LONGEVILLE lès METZ
Téléphone : 03 87 30 12 42
Mail : ccas@mairie-longeville-les-metz.org

**DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LES JEUNES DE LONGEVILLE-LES-METZ
DE 15 A 25 ANS
« Bourse au permis de conduire voiture »**

Nom : _____ Epouse : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse Électronique : _____

Date et lieu de Naissance : _____

☐ Célibataire ☐ Marié ☐ Autre, à préciser _____

Nom du responsable légal pour un mineur : _____

1. Condition de logement :

☐ Autonome ☐ Chez les parents ☐ En foyer

Autres : _____

2. Ressources :

☐ A charge des parents ☐ Personnelles ☐ Conjoint

3. Situation scolaire :

☐ Lycéen ☐ Etudiant

Niveau d'études : _____

4. Situation professionnelle :

☐ Salarié(e) en CDI depuis : _____ ☐ CDD ou intérim

☐ Apprentissage ☐ Formation professionnelle ☐ Demandeur d'emploi

A préciser : _____

Motif de la demande et proposition de bénévolat

Expliquez votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire

Documents à joindre obligatoirement pour la présentation en Commission d'éligibilité :

- Avis de non-imposition sur les revenus de l'année qui précède la date de la demande du candidat ou sa famille
- Carte d'identité et livret de famille
- Quittance de loyer ou facture d'électricité récente et certificat d'hébergement des parents
- Certificat de scolarité, ou contrat de travail ou carte d'inscription à France Travail
- Devis de l'auto-école
- Photo d'identité récente
- Justificatif des autres aides sollicitées et attribuées

M_____ certifie sur l'honneur que les informations et renseignements portés sur cette demande sont exacts. M_____ a pris aussi connaissance de la loi (Art 441-1 du Code Pénal) qui rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque serait rendu coupable de fraude ou de fausses déclarations ainsi que de la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés qui s'applique aux réponses faites à ce formulaire dont le destinataire est le CCAS de la Ville de Longeville-lès-Metz.

Date de dépôt du dossier à la Mairie de Longeville-lès-Metz : _____

Signature du demandeur et
du représentant légal pour les mineurs*

* Les signataires déclarent avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature pour obtenir une « Bourse au permis de conduire voiture »

**Charte des engagements entre
le CCAS de la Mairie de LONGEVILLE-LES-METZ
et le bénéficiaire de la « Bourse au permis de conduire à des jeune
Longevillois de 15 à 25 ans »**

Entre

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Demeurant :

Et

Le CCAS de Longeville-lès-Metz représenté par sa présidente, Madame Delphine FIRTION, dûment habilitée à cet effet par délibération du Conseil Administratif du 5 août 2022.

Préambule

Considérant que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes ou de leurs familles,

Considérant l'avis favorable du CCAS

Considérant qu'il convient en conséquence, par la présente charte, d'attribuer une bourse au permis de conduire automobile, à **M**

Conformément à la délibération du Conseil Administratif du CCAS du 7 avril 2022.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Les signataires de la présente charte reconnaissent que la bourse attribuée constitue un enjeu d'insertion sociale et professionnelle.

Ils considèrent que cette bourse repose sur une double démarche volontaire :

- Celle du bénéficiaire, qui s'engage à réaliser un engagement citoyen, une mission d'intérêt général de 30H, pour sa commune ou au sein d'une structure associative communale et à suivre assidûment une formation au permis de conduire, formalisée par la signature de la présente charte ;
- Celle du CCAS, qui octroie la bourse et qui suivra les actions concrètes réalisées par le bénéficiaire.

Ils s'engagent dans le cadre de la présente charte à mettre en œuvre tous les outils de réussite visant à l'obtention du permis de conduire.

Article 2 : Les engagements du bénéficiaire

M s'engage à réaliser son engagement citoyen auprès du Centre Communal d'Action Sociale en vue d'y mener une action **sociale**.

A l'issue de la réalisation des 30 heures d'engagement citoyen, **M** bénéficiaire de la bourse au permis de conduire d'un montant de 500 euros, devra s'inscrire dans une auto-école de son choix pour suivre sa formation. Celle-ci intégrera les prestations suivantes :

- frais d'enregistrements,
- pochette pédagogique
- cours théoriques sur le code de la route (sur place et par voie dématérialisée) et les thèmes de sécurité routière
- examens blancs
- 25 heures de conduite sur la base de l'évaluation de départ
- 1 présentation à l'épreuve pratique du permis de conduire

Article 3 : Les engagements du CCAS

Le CCAS versera directement à l'auto-école, sur présentation d'une facture, la bourse de 500 euros accordée à **M**

Le CCAS bénéficiera de tous les renseignements pertinents concernant le bénéficiaire de ladite bourse, **M** afin de l'aider au mieux dans son parcours d'obtention du permis de conduire automobile.

Article 4 : Disposition spécifique

Dès que **M** aura réussi l'épreuve théorique du permis de conduire, il en informera par écrit le CCAS.

En cas de non-réussite à l'examen du code de la route dans les deux ans, à compter de l'inscription il est convenu que la bourse et la charte seront annulées de plein droit.

M ne pourra prétendre à une indemnité, ni demander au CCAS le remboursement de sa contribution définie à l'article 3.

Article 5 : Disposition d'ordre général

Les signataires de la présente s'engagent à veiller au respect de la présente charte « Bourse au Permis de Conduire »

Fait en 2 exemplaires, à Longeville-lès-Metz, le

Le (la) candidat(e)
Le représentant légal pour les mineurs

La Présidente du C.C.A.S.,
Mairie de Longeville-lès-Metz,
Delphine FIRTION